

La troisième question que je me posais, c'était de savoir s'il y avait d'autres enquêtes en cours qui risquaient d'être affectées si le comité permanent était saisi de l'affaire.

Ces questions restent en suspens. Les informations que j'ai obtenues ne font qu'accroître mes préoccupations. Nous estimons que la présidence doit y réfléchir. Après avoir recueilli quelques avis, et indépendamment de la décision concernant le bien-fondé ou non de la question de privilège, elle va devoir décider si nous pouvons à l'heure actuelle saisir le comité du problème, comme le réclame le député.

● (1510)

Nous voulons aider le député, mais nous devons aussi veiller à ce que la Chambre et ses comités respectent nos traditions, nos pratiques et par dessus tout les précédents. Voilà les problèmes que nous voyons; nous tenions à les signaler. Bien entendu, nous respecterons la décision que prendra la présidence à ce sujet.

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps depuis hier pour nous renseigner et réfléchir à la question et c'est pourquoi il faudrait peut-être approfondir cette question, voire même en remettre l'étude au début de la semaine prochaine, afin que la présidence ait suffisamment de temps pour y penser.

M. BROADBENT—PRÉAVIS DE LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Notre leader parlementaire traitera de l'affaire dont on vient de parler, mais je dois partir d'urgence et j'espère que la Chambre écoutera la brève question de privilège que je veux soulever.

Les députés n'ont pas encore reçu les feuillets bleus, mais je tiens à vous prévenir que, à la suite des remarques du premier ministre (M. Trudeau) tout à l'heure et après avoir consulté les feuillets bleus, il est fort possible que je soulève la question de privilège plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 20^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du

Rapports de comités

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

[Traduction]

M. Lambert: Madame le Président, j'invoque le Règlement. S'il s'agit du rapport concernant le projet de loi C-143, je voudrais savoir s'il contient la transcription de tous les témoignages que le comité a entendus jusqu'ici. La Chambre ne peut absolument pas accepter un rapport qui ne fait pas état de tous les témoignages. Il n'aurait aucune valeur. Les amendements proposés à la Chambre doivent se fonder sur des témoignages. Si cela ne figure pas dans le rapport, le vice-président du comité ne doit pas le déposer.

M. Peterson: Madame le Président, je me permets de signaler au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qu'il y a toute une jurisprudence parlementaire à ce sujet. S'il y avait contestation, je pourrais en parler longuement. Par conséquent, je n'accepte pas la façon dont il formule son objection, mais je tiens à préciser que, d'après ce qu'on m'a dit, tous les témoignages ont été déposés à la Chambre. Ceux qui se sont chargés de ce travail ont eu la tâche très lourde. Ce comité a siégé jusqu'à 2 heures du matin, mercredi. Il a de nouveau siégé ce matin pendant une heure et demie. Nous devons en remercier vivement ceux qui ont travaillé avec célérité pour nous présenter ces témoignages.

Mme le Président: Pour répondre à ce rappel au Règlement, je rappelle à la Chambre que le député de Willowdale (M. Peterson) a fait une déclaration. La Chambre reçoit simplement le rapport. A moins que le député de Willowdale ne présente la totalité des témoignages qui doivent l'accompagner, la Chambre n'est pas en mesure de savoir si le rapport est complet. Je signale au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que la Chambre se contente de recevoir le rapport. Je crois que les objections du député se rapportent au fait qu'un projet de loi doit être accompagné de tous les témoignages entendus, de façon que les députés puissent les consulter. Mais la Chambre peut certainement recevoir quand même le rapport, et je ne vois aucune objection à ce que nous le recevions aujourd'hui.

M. Lambert: Madame le Président, d'après mes renseignements, il s'écoule entre quatre et sept jours avant que les députés ne reçoivent les procès-verbaux des séances des comités. Dans le cas qui nous intéresse, comme le rapport a été déposé, il serait possible d'entreprendre l'étude de cette mesure lundi, mais si les députés n'ont pas les témoignages entre les mains, j'estime que l'administration est fautive à cet égard . . .